septembre 2011

Monsieur Alain Juppé
Ministre des Affaires Etrangères et
Européennes
37 quai d'Orsay
PARIS

Monsieur le Ministre

Nous, agents de recrutement local, avons été informés qu'à compter du 1er juillet 2011 la commission coût-vie ne nous accorderait plus, pour la revalorisation de nos salaires, que 60% du taux d'inflation constaté par le FMI et que cette mesure serait appliquée seulement à compter du 1er juillet, cela réduisant encore de moitié son effet.

Nous sommes appelés à prendre part à l'effort financier demandé aux salariés français alors qu'avec notre famille, nous subissons de plein fouet localement les conséquences de la crise financière et économique internationale. C'est en quelque sorte la double peine ou plutôt la double taxation !

La réelle régression salariale que constitue cette mesure est pour nous choquante et inacceptable.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de reconsidérer cette mesure, en prenant en compte, pour la revalorisation de nos salaires, le taux d'inflation tel qu'observé par le FMI, et d'en fixer la date d'effet au 1er janvier 2011.

NOM	PRENOM	POSTE	SIGNATURE

Document à retourner à : CFDT-MAE, Bureau R11 - 11 rue de la maison blanche – 44036 NANTES CEDEX